

CE

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Nous .

BOUYGUES TELECOM S.A Le Technopôle 13-15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit ci-dessous, objet de la présente déclaration :

NOM DU PRODUIT : Répéteur Bbox Wi-Fi® 6

TYPE DU PRODUIT : Air4962-v2
FAMILLE DE PRODUIT : Répéteur Wi-Fi®

mis sur le marché à partir de son début de production jusqu'au 8 mai 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED:
 - DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception :
 - o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 modifié par le RÈGLEMENT (UE) N o 801/2013 DE LA COMMISSION du 22 août 2013
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

EN 62368-1;2014+A11:2017
 EN 301 489-1 V2.2.3
 EN 62311:2008
 EN 301 489-17 V3.2.4
 EN 55032;2015+A11:2020
 EN 300 328 V2.2.2
 EN 55035;2017+A11:2020
 EN 301 893 V2.1.1
 EN 50563;2011+A1:2013
 EN 50564;2011

EN 63000:2018

mis sur le marché à partir du 9 mai 2025 jusqu'au 31 juillet 2025 est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED:
 - o DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception:
 - o DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - o RÈGLEMENT (UE) 2023/826 DE LA COMMISSION du 17 avril 2023

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

•	EN 62368-1:2014+A11:2017	EN 301 489-1 V2.2.3
•	EN IEC 62311:2020	EN 301 489-17 V3.2.4
•	EN 55032:2015+A11:2020	EN 300 328 V2.2.2
•	EN 55035:2017+A11:2020	EN 301 893 V2.2.1
•	EN 50563:2011+A1:2013	EN 50564:2011
•	EN IEC 63000:2018	EN 303 423 v1.3.1

mis sur le marché à partir du 1^{er} août 2025, équipé de la version logicielle Palier 25.1 FW 4.205.8.12.473 ou supérieure, est conforme aux exigences essentielles des directives et aux règlements européens suivants :

- RED :
 - o DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- Ecoconception:
 - DIRECTIVE 2009/125/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (refonte).
 - o RÈGLEMENT (UE) 2023/826 DE LA COMMISSION du 17 avril 2023
 - RÈGLEMENT (UE) 2019/1782 DE LA COMMISSION du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources d'alimentation externe en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 278/2009 de la Commission
- ROHS: DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte)

en conformité avec les normes harmonisées ou réglementations européennes suivantes :

•	EN 62368-1:2014+A11:2017	EN 301 489-1 V2.2.3
•	EN IEC 62311:2020	EN 301 489-17 V3.2.4
•	EN 55032:2015+A11:2020	EN 300 328 V2.2.2
•	EN 55035:2017+A11:2020	EN 301 893 V2.2.1
•	EN 50563:2011+A1:2013	EN 50564:2011
•	EN IEC 63000:2018	EN 303 423 v1.3.1
•	EN 18031-1:2024	EN 18031-2:2024

L'organisme notifié SIQ Ljubljana 1304 a réalisé l'analyse de la documentation technique du Produit incluant les rapports de tests selon l'article 3 paragraphe 3, points d) et e) de la Directive RED et a délivré le certificat UE de type N° 1304-RED-0251.

A Meudon-la-Forêt, le 31/10/2025

Au nom de Bouygues Telecom

3

13-15 Avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt Société anonyme au capital de 929 207 595,48 € R.C.S. Nanterre 397 480 930

BOUYGUES TELECOM

Georgina Lopez

Directrice Développement Produits Fixes et Plateformes de Service

Wi-Fi® est une marque déposée de la Wi-Fi Alliance®.